

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2024, 11 H

Édifice Louis-Lepage : 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Déclaration des intérêts des membres du conseil concernant un sujet à l'ordre du jour
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- **4.** Adoption de procès-verbaux (non applicable)
- 5. DÉPÔTS DE DOCUMENTS
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions et réponses aux questions transmises en ligne d'une durée maximale de 60 minutes

- 7. CABINET DU MAIRE
- 8. COMMISSIONS MUNICIPALES
- 9. DIRECTION GÉNÉRALE
- 10. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
- 11. DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DES COMMUNICATIONS
- 12. DIRECTION DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
- 13. DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
 - 13.1. Adoption du *Programme triennal d'immobilisations* (PTI) 2025-2026-2027 de la Ville de Terrebonne
- 14. DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
- 15. DIRECTION DE LA POLICE
- 16. DIRECTION DE L'INCENDIE
- 17. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
- 18. DIRECTION DU GÉNIE
- 19. DIRECTION DU LOISIR ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
- 20. DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE
- 21. DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 22. BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Séance extraordinaire du conseil municipal Ordre du jour du 4 septembre 2024

Page 2

- 23. DÉPÔT DES PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL
- 24. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION ET DE PROJETS DE RÈGLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL
- 25. PÉRIODE D'INFORMATION ET DE RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

26. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire se tiendra le mardi 24 septembre 2024, à 19 h, à l'édifice Louis-Lepage situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne.

27. Levée de la séance